

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016- 408 du 11 juillet 2016

chargeant **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim de **Monsieur Aurélien A. AGBENONCI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour la période du 10 au 22 juillet 2016.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,
- Vu** le décret n° 2016-402 du 07 juillet chargeant Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, de l'intérim du Président de la République pour la période du 08 au 11 juillet 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-403 du 12 juillet 2016 portant intérim du Président de la République pour la période **du 11 au 18 juillet 2016 inclus**,

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Aurélien A. AGBENONCI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, son intérim sera assuré, du 10 au 22 juillet 2016, par **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 juillet 2016

Par le Président de la République,
par intérim



Abdoulaye BIO TCHANE